COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015 20 H 00

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - NERRIERE Didier, adjoint - QUINTARD France, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - BREMAUD Emeline - CHAPLEAU Dominique - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - RIMBAUD David - RIVIERE Martine - SENEPART Romain.

Procurations : Mme GIRARDEAU Nadège à M. CHAPLEAU Dominique
M. BAUDRY Philippe à M. RIMBAUD David

Absents excusés : M. BAUDIN Laurent, Mme COUTANT Christelle et Mme POUPELIN Evelyne

M. BAULAN Norbert a été élu secrétaire de séance.

- Information relative à une Déclaration d'Intention d'Aliéner : Le Conseil Municipal est informé de la cession des parcelles B 615, B 1203 et B 1236 (1, rue de la Promenade) et de la décision de Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée, de ne pas préempter.

25-2015 : Création d'un service commun intercommunal d' « instruction des demandes d'application du droit des sols »

L'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs [...] Les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre [...] En fonction de la mission réalisée, le personnel des services communs est placé sous l'autorité fonctionnelle du maire ou sous celle du président de l'établissement public ».

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, et après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26 février 2015, il est proposé de créer un service « Instruction des demandes d'Application du Droit des Sols » commun entre la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et les communes membres de l'E.P.C.I., dans le but de prendre le relais des services de l'Etat dans ce domaine.

Les modalités de mise à disposition du service « Instruction des demandes d'Application du Droit des Sols » commun aux communes du Pays des Herbiers sont définies dans une convention. Elles prévoient notamment que la convention est signée pour 3 ans, renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction, et que la charge financière de ce service est supportée par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Aussi, au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la création du service « Instruction des demandes d'Application du Droit des Sols » commun géré par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et mis à disposition de la commune de Beaurepaire.

26-2015 : Ecole « Le Petit Prince » : avis sur l'ouverture d'une 4ème classe

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée, lequel informe la commune de l'implantation réservée d'un 4ème emploi d'enseignant à l'Ecole Publique « Le Petit Prince » pour la rentrée 2015 (sur la base d'une prévision de 88 élèves pour 3 classes).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est saisi pour avis concernant la mesure énoncée ci-dessus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce favorablement concernant l'ouverture d'une 4ème classe, au vu de l'augmentation constante des effectifs,

- informe Mme la Directrice Académique que des dispositions sont en cours pour assurer l'ouverture de cette nouvelle classe et l'accueil des élèves dans de bonnes conditions, à savoir la recherche d'un architecte pour élaborer le permis de construire préalable à l'installation d'un nouveau modulaire,

- informe par la même occasion Mme la Directrice Académique du lancement de la construction d'une Ecole Publique de 5 classes (à proximité des services de restauration scolaire et de périscolaire) au mieux pour la rentrée 2017.

27-2015 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers : intégration de la compétence « Création, gestion et animation des bibliothèques et médiathèques »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers d'étendre ses compétences au domaine suivant (dans le cadre des actions, soutien financier à la promotion de la lecture - art. 7-3-6) :

" Création, gestion et animation des bibliothèques et médiathèques"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier cette nouvelle compétence à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, sans que cela n'influe sur l'implication des bénévoles.

28-2015 : Vente de terrains à bâtir dans le lotissement « La Clé des Chants »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition de lots dans le lotissement « La Clé des Chants ».

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 juillet 2013, la base H.T. non assujettie à la T.V.A. s'élève à 5,75 € H.T./m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la vente du lot n° 7 (506 m² (ZH 191) à M. ARMIGNIES Frédéric et Mlle GRZONKOWSKI Béatrice, au prix de 25 502,40 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 22 592,90 € H.T.), soit 30 020,98 € T.T.C.,

- décide la vente du lot n° 6 (542 m² (ZH 190) à M. BARBAUT Raphaël et Mlle BROSSET Aurélie, au prix de 27 601,35 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 24 484,85 € H.T.), soit 32 498,32 € T.T.C.,

- précise que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

29-2015 : Location de locaux au « Pôle d'Activités La Promenade » : avenant au bail de la société NOVA PREVENTION (location d'un local supplémentaire)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société NOVA PREVENTION loue actuellement 39,19 m² au « Pôle d'Activités La Promenade », et qu'elle demande à louer une pièce supplémentaire de 9,56 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de louer 9,56 m² supplémentaires à la société NOVA PREVENTION, à compter du 1er mai 2015, ce qui porte la surface totale louée à 48.75 m²,
- précise que cette nouvelle surface est louée aux mêmes conditions que la surface initiale.

30-2015 : Attribution d'une subvention à la Communauté de Communes concernant l'utilisation de la piscine intercommunale par l'Ecole Privée de la commune

Les sommes versées à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, concernant l'utilisation de la piscine intercommunale par les élèves des Ecoles de la commune, ne doivent plus être considérées comme des remboursements, mais comme des subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte donc de verser 2 131,20 € à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers concernant l'utilisation de la piscine intercommunale par l'Ecole Privée.

31-2015 : Encaissement d'une indemnité de sinistre

Suite au sinistre du 27 janvier 2015, lors duquel un véhicule d'un médecin a heurté un muret de la Maison de Santé, la commune vient de recevoir une indemnité de 570 €. Constatant que cette indemnisation correspond aux dommages subis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte.

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD